

## AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER

Siège social :  
Mairie de Château-Gontier  
23, place de la République  
53204 Château-Gontier Cedex

Adresse postale :  
Jean-Christophe MULLER  
4, rue des Noyers  
53200 Ménil

Contacts :  
Jean-Christophe MULLER 06-08-01-42-32  
Maëlle COUSSEAU 06-70-93-93-51  
amap.cg@gmail.com

**site internet : <http://amap53.eclablog.com/amapotee-de-chateau-gontier-p1007564>**

(la composition du panier y est indiquée au plus tard 24h avant la distribution)

# Contrat d'engagement (LÉGUMES) 2019/2020

Entre l'Adhérent

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone (portable et/ou fixe) : .....

Courriel : .....



et le Producteur Jean-Christophe LECOMTE, Les Grandes Touches, 53200 Ménil

est convenu ce qui suit, pour la période du 17 mai 2019 au 10 avril 2020 inclus : sur la saison 48 paniers seront livrés, car une interruption de 4 semaines est prévue au printemps. Le contrat annuel nécessite un engagement de 40 paniers minimum (pour les cas particuliers, une demande peut être faite auprès des membres de l'association pour discuter d'un aménagement du contrat). Les semaines déduites doivent être barrées sur le planning fourni. Si cela n'est pas possible de prévoir ces dates à l'avance, il faudra indiquer l'annulation de la livraison **au plus tard le vendredi de la semaine précédente**.

Le Producteur s'engage à :

- livrer au lieu de distribution, **chaque vendredi soir** :

- 1 panier de légumes bio dit « petit », produit par ses soins, d'une valeur de **11 €** ;
- 1 panier de légumes bio dit « grand », produit par ses soins, d'une valeur de **16 €** ;

- conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP ;

- encaisser les chèques de paiement selon la fréquence correspondant à leur nombre indiqué (voir en bas du planning des distributions, au verso) ;

- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

Le Consommateur s'engage à :

- venir prendre ou faire prendre son panier hebdomadaire au lieu déterminé :

- à la « cabane » des Grandes Touches à Ménil à partir de 16 h
- au lycée agricole d'Azé (route de Sablé) dans le hall de l'amphithéâtre **entre 17 h 30 et 19 h** ;

- remettre à l'association, lors de la contractualisation, les chèques à l'ordre de Jean-Christophe LECOMTE dont le montant total est indiqué ci-après, ainsi que la répartition du nombre de chèques ;

- assurer avec les autres adhérents la distribution des paniers au lycée agricole d'Azé (écrire deux dates dans le présent contrat : ..... et ..... modifications possibles depuis le planning en ligne) ;

- trouver un remplaçant en cas de départ anticipé ;

- accepter les aléas de la production sur la nature ou le volume du contenu du panier ;

- respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

L'adhérent prend connaissance du fait que, sauf avis contraire exprimé par écrit sur ce contrat, ses coordonnées personnelles (e-mail, adresse postale et téléphone) seront portées à la connaissance des autres adhérents afin de faciliter les contacts.

L'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit alors être contactée en la personne de Jean-Christophe MULLER, membre du bureau référent auprès de l'agriculteur.

## PLANNING DES DISTRIBUTIONS :

Engagement annuel de **40 paniers minimum**. Rayer sur le tableau les semaines à retirer.

**Ces paniers ne seront alors pas payés.**

**Le planning du semestre 2 peut être rempli à la fin de la période du semestre 1**, il sera souhaitable de réutiliser les documents distribués pour le semestre 1.

### Semestre 1

vendredi 17 mai 2019
vendredi 24 mai 2019
vendredi 31 mai 2019
vendredi 7 juin 2019
vendredi 14 juin 2019
vendredi 21 juin 2019
vendredi 28 juin 2019
vendredi 5 juillet 2019
vendredi 12 juillet 2019
vendredi 19 juillet 2019
vendredi 26 juillet 2019
vendredi 2 août 2019
vendredi 9 août 2019
vendredi 16 août 2019
vendredi 23 août 2019
vendredi 30 août 2019
vendredi 6 septembre 2019
vendredi 13 septembre 2019
vendredi 20 septembre 2019
vendredi 27 septembre 2019
vendredi 4 octobre 2019
vendredi 11 octobre 2019
vendredi 18 octobre 2019
vendredi 25 octobre 2019

nombre total de paniers pour le semestre 1 : .....

soit un montant total de : ..... €

payable en :

- 1 chèque d'un montant de ..... € (*retiré début juin*)  
 ou 2 chèques d'un montant de ..... €  
(*retirés début juin et début août*)

### Semestre 2

<b>mercredi 30 octobre 2019</b>
vendredi 8 novembre 2019
vendredi 15 novembre 2019
vendredi 22 novembre 2019
vendredi 29 novembre 2019
vendredi 6 décembre 2019
vendredi 13 décembre 2019
vendredi 20 décembre 2019
vendredi 27 décembre 2019
vendredi 3 janvier 2020
vendredi 10 janvier 2020
vendredi 17 janvier 2020
vendredi 24 janvier 2020
vendredi 31 janvier 2020
vendredi 7 février 2020
vendredi 14 février 2020
vendredi 21 février 2020
vendredi 28 février 2020
vendredi 6 mars 2020
vendredi 13 mars 2020
vendredi 20 mars 2020
vendredi 27 mars 2020
vendredi 3 avril 2020
vendredi 10 avril 2020

nombre total de paniers pour le semestre 2 : .....

soit un montant total de : ..... €

payable en :

- 1 chèque d'un montant de ..... € (*retiré début novembre*)  
 ou 2 chèques d'un montant de ..... €  
(*retirés début novembre et début janvier*)

**les chèques sont à faire à l'ordre de Jean-Christophe LECOMTE**

**Penser à apporter votre cageot chaque semaine.**

Fait en 2 exemplaires à ....., le .....

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :